INTER COTON

Association Interprofessionnelle de la Filière Coton

17 BP 988 Abidjan 17 RCI
Tél. (225) 20 30 33 15/ 16
Fax :(225) 20 30 33 17
Mail : info@intercoton.org

Directeur de publication
TUO Lacina
Resp. de la redaction
N'GUETTA Nicolas
Conception & Redaction
Svce Communication
FIHOX Laurent

Abonnement gratuit et téléchargement version PDF sur: www.intercoton.org

Campagne 2009/2010
Prix d'achat du coton graine
1er Choix = 175 f
2ème Choix = 145 f

S O M M A I R E

Vie de la filière

Renforcement des capacités : plusieurs actions menées
P. 1 à 3

La parole est à vous...

M. DJOMANDE M. Pd de l'AFFICOT-CI
P. 4

STATS

Point des achats coton graine au 31 janv. 2010
P. 4

Le Coton ivoirien

Bulletin d'information de la filière cotonnière ivoirienne

N°11 www.intercoton.org Janv.- Fev. 2010

Vie de la filière

Pratique de la gestion interprofessionnelle

L'INTERCOTON RENFORCE SES CAPACITES

Dans le cadre du devis programme "appui à la réorganisation de la filière coton" financé par la Commision européenne, plusieurs actions sont consacrées au renforcement des capacités des acteurs en matière de la gestion interprofessionnelle. Ainsi, des acteurs issus des différentes organisations de la filière ont bénéficié d'une session de formation sur le sujet les 1er, 2 et 3 décembre 2009, suivi d'un atelier une semaine après sur les aspects juridiques et d'un voyage d'étude début février 2010 en France. Toutes ces actions qui ont aidé les acteurs à accroître leurs connaissances en matière de gestion interprofessionnelle leur permettront surement de mieux construire et développer leur interprofession.

Séance de travail avec l'institut français de la Betterave à sucre.

EDITORIAL

Par TUO Lacina

A l'ECOLE...

Chers lecteurs, acteurs et partenaires de notre filière, comme vous le constatez, le présent numéro de notre bulletin est essentiellement consacré aux actions de renforcement des capacités de notre interprofession.
Ce qui est appréciable, car rien de sérieux et de durable ne peut se construire dans l'ignorance et l'improvisation. Comme on le dit communément : " tout s'apprend! ", C'est pourquoi nous remercions nos partenaires, notamment l'Etat de Côte d'Ivoire et la Commission Européenne qui nous aident dans le processus de réorganisation de notre filière et de la relance de la production.
Ces actions de formation dont le voyage d'études auprès des interprofessions françaises qui ont une longue expérience en la matière nous ont beaucoup enrichis. Encore une fois merci à ces organisations fraçaises-qui se sont montrées très disponibles à notre égard et qui sont disposées à continuer à nous faire bénéficier de leur savoir faire. Nous essayerons dans la mesure du possible en nous inscrivant dans la durée de transférer ce qui est possible dans le cadre de notre recherche d'un dynamisme indispensable au développement de notre filière.
Bonne année à tous !

Session de formation

Dispensée dans les locaux du ministère de l'agriculture à l'immeuble Caistab à Abidjan par M.BIOCHE Expert juriste international, cette formation aux BABA de la gestion interprofessionnelle a permis aux auditeurs de savoir ce qui suit .

L'interprofession est un organisme privé (généralement de type associatif) reconnu par l'Etat regroupant en son sein les partenaires de l'amont et de l'aval d'une même filière de produit (producteurs, transformateurs,…). C'est donc un outil de coordination verticale des relations au sein des filières. Son avènement procède de la volonté des familles professionnelles de la filière de rassembler leurs efforts afin de mettre en œuvre un projet commun. Ce qui implique la transparence. C'est pourquoi chacune des familles professionnelles s'engage à fournir aux autres familles une information exhaustive sur le segment qu'elle occupe. Aussi l'interprofession doit-elle animer un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. La représentativité, la parité et l'unanimité sont les principes directeurs d'une interprofession.

Les premières interprofessions sont nées en France après les guerres mondiales mais elles connaîtront leur essor qu'après la LOA (Loi d'Orientation Agricole) de 1975 qui permettra l'extension des accords interprofessionnels.

Trois grandes missions sont dévolues aux interprofessions agricoles : la représentativité/défense des intérêts de la filière vis-à-vis des tiers (Etat, organisations internationales générales et spéciales, etc.) ; l'aménagement des relations entre les acteurs (livraison/réception du produit, prix/paiement,…) ; mise en œuvre d'initiatives communes (recherche, promotion, défense de la qualité). Les interprofessions peuvent poursuivre d'autres objectifs qui favorisent le développement du potentiel économique du secteur et du produit, etc.

La gestion interprofessionnelle repose sur deux principaux outils : les accords interprofessionnels simples ou étendus par l'Etat et l'information. La principale source de financement est la cotisation ou la CVO (cotisation volontaire obligatoire).

Echange avec M. JAMET, une des grandes figures des interprofessions en France.

Atelier sur les aspects juridiques

Cet atelier sur les aspect reglementaires de la gestion interprofessionnelle auquel ont pris part des invités issus d'autres filières (palmier à huile, hévéa,…), des enseignants, des juristes, la tutelle,….) a permis de mettre en évidence les insuffisances ivoiriennes en la matière. Il n'existe pas de LOA (Loi d'Orientation Agricole). Bien que la création d'interprofession en Côte d'Ivoire soit une volonté de l'Etat dans le cadre de sa politique de libéralisation du secteur agricole, il n'existe pas véritablement de texte de loi qui les régit. D'où l'atelier qui a recommandé à la tutelle de se pencher sur le sujet pour ne pas que l'interprofession du coton qui est à une phase décisive de réorganisation et de relance ne souffre d'insuffisance ou de vide juridique.

Séance de tarvail avec l'AFDI(Agriculteurs Français et Développement International)

Voyage d'étude à Paris

S'inspirer de l'expérience française en matière de gestion interprofessionnelle vieille de plusieurs décennies. Tel était l'objectif de ce voyage d'étude à Paris qui s'est déroulé du 30 janvier au 6 février 2010. C'est une délégation de dix personnes qui a pris part à ce voyage. Elle était composé de deux représentants du ministère de l'agriculture, un de l'ARECA, trois producteurs dont le Président de l'Intercoton, deux cadres du secrétariat exécutif, un de l'AFFICOT et un de l'APROCOT. Organisé par le cabinet AIDEV en collaboration avec l'ONG AFDI(Agriculteurs

Français et développement international) , ce voyage fut un succès en ce sens qu'il a permis d'échanger avec des responsable de premier ordre d'une dizaine d'organisations privées et étatiques(interprofessions, syndicats, instituts techniques,…) notamment avec les responsables de l'ONIDOL (Organisation Nationale interprofessionnelle des oléagineux), de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), les filières : lait(CNIEL), lin(CIPALIN), semences(GNIS), fruits et légumes à usage industriel(UNILET,CENALDI), l'Institut de la betterave, France - Agrimer (un organisme étatique d'appui aux interprofessions agricoles créé en remplacement des offices agricoles), le ministère français de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche.

Photo souvenir après la rencontre avec l'interprofession du lait....

Somptieux dejeuner offert à la délégation par l'inerprofesion des oléo-protéagineux.

…Et celle du lin.

Ces différentes rencontres ont permis à la délégation de savoir qu'en France il existe environ 75 interprofessions agricoles qui sont presque toutes des associations. Elles sont financées essentiellement par les CVO (Cotisation volontaire Obligatoire). Il existe une LOA (Loi d'Orientation Agricole) et un Code rurale qui les régi, en plus de la réglementation communautaire qui veille à la libre concurrence et qui interdit aux interprofessions de fixer le prix de leur produit. Les interprofessions comme celle des oléagineux sont de véritables puissances économiques avec d'énorme budget en dizaine de millions d'euros dont l'essentiel est consacré à l'information/communication et à la R/D. l'ONIDOL, par exemple, est propriétaire de grandes marques comme : Lesieur, Diester, Oléron, etc. Ce qui lui permet de piloter l'avenir économique de la filière à travers la création de débouchés sûrs pour leur produit et ses sous-produits. Tout cela contribue à influer positivement sur le revenu des producteurs et des autres acteurs de la filière. Ce, grâce à leurs propres sociétés financières, institut de recherche et développement,… Certaines interprofessions ont plus de 50 ans d'existence !

Les participants à ce voyage d'étude avec à leur tête le président de l'INTERCOTON, M. TUO Lacina se sont dit satisfaits et ont exprimé toute leur reconnaissance à l'Union Européenne et au ministère ivoirien de l'agriculture ainsi qu'aux autorités françaises et aux organisations qui ont bien voulu les recevoir pour partager avec eux leur riche expérience.

Par ailleurs, l'AFDI à travers sa déléguée Mle Delphine qui a collaboré avec le cabinet AIDEV à l'organisation pratique du voyage notamment à la coordination des différents rendez-vous, s'est réjouit de la discipline de la délégation, de sa ponctualité et du niveau des participants qui a permis beaucoup d'échanges. Ce qui est pour son organisme une motivation à renouveler l'expérance si besoin est.

En route pour un RDV!

La parole est à vous...

DJOMANDE Mamadou, Président de l'AFFICOT-CI (Association des Faîtières de la filière Cotonnière ivoirienne), collège des producteurs au sein de l'INTERCOTON :

" Laissons-nous guider par l'intérêt mutuel! "

Le Coton Ivoirien : M. DJOMANDE, faites-nous un bref bilan de l'année 2009 ?

DJOMANDE Mamadou : Le bilan de l'année dernière est satisfaisant. Tous les projets prévus ont effectivement démarré. Les arriérés dus aux producteurs de l'ex-LCCI ont été effectivement payés. La réfection de la salle commune de classement fibre de Bouaké est en cours. Le projet semence est pérennisé par l'INTERCOTON. Celui conduit par l'ANOPACI pour la restructuration des OPA est très avancé. Il en est de même de l'autre projet conduit par l'APROCOT-CI pour la relance de la culture attelée.
Nous avons aussi bien apprécié la reconduction de la subvention sur les engrais même si le taux a été réduit. Il faut dire que toutes ces actions ont galvanisé l'ardeur des producteurs. Il y a un réel engouement et pensons que les résultats en ce qui concerne la reprise ne tarderont pas. Le prix du coton graine bien que nous aurions souhaité avoir davantage, est acceptable au vu des conditions du marché et des prix pratiqués dans la sous région.
Sur le plan relationnel, vue de l'extérieur, nos relations avec les sociétés semblent cordiales. Mais pour être honnête, de l'intérieur, beaucoup reste à faire. Les conflits d'intérêt demeurent encore. A ce niveau, il est important que nous privilégions l'intérêt commun, celui de la filière. Nous pensons que la signature de l'accord interprofessionnel, sorte de contrat cadre sur lequel nous avons énormément travaillé, peut aider à faire avancer les choses; cela permettra aux faîtières ou unions régionales de mieux jouer leur rôle.

Coton Magazine : Comment envisagez-vous les perspectives et quels sont vos vœux pour 2010 ?

DJOMANDE Mamadou : Au niveau des perspectives, l'objectif à court et moyen terme de la filière est de produire 500 000 T qui est la capacité d'usinage de la Côte d'Ivoire. Pour y arriver, nous avons encore besoin de l'aide de l'Etat et de nos partenaires.
Je souhaite aussi que les organisations professionnelles soient des structures dynamiques et responsables qui jouent leur partition dans la filière. Nous souhaitons par ailleurs que les commissions techniques de l'Inertcoton soient vite fonctionnelles.

Enfin, nous souhaitons à tous les acteurs de la filière, particulièrement aux producteurs que nous représentons, nos vœux de bonne et heureuse 2010. Que le pays organise des élections apaisées pour une paix durable, car sans paix, il n'y a pas de développement agricole donc de sécurité alimentaire.
Avant de terminer, permettez-moi de dire un mot sur

notre projet dans le domaine de la promotion du genre que nous venons d'initier et que nous voulons avoir les moyens de l'accentuer au cours de cette année. Ce projet vise à faire des femmes des chefs d'exploitation. C'est vrai qu'elles font déjà la culture du coton mais aux côtés de leur époux. La première séance de formation que nous avons organisée à Korhogo a été un succès.

CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2009/2010

1- Deroulement

La campagne de commercialisation qui a démarrée officiellement le 20 novembre 2009 se déroule normalemenent dans les zones de production. Cependant, depuis quelque temps les usines connaissent le délestage éléctrique très accentué dans la zone cotonnière. Cette situation risque de retarder l'egrénage qui pourrait se poursuivre plus longtemps que prévu . Il faut donc craindre une dégradation des pistes et même du coton, à cause de la saison des pluies qui s'annonce.

2- Situation des achats(en tonne) au 31 Janvier 2010

OPERATEURS	PREVISION (T)	ACHAT AU 31/01/10
CIDT	18 000	12 475, 800
COIC	58 300	23 614, 540
COIC-DOPA	19 000	5 197, 480
S/T COIC	77 300	28 812,020
SECO	18 730	7 566,140
IVOIRE COTON	86 600	36 575,740
UCODEPMA	4 074,9	1 680,320
UCABCI	4 900	413,280
TOTAL	209 604,9	87 523,300

QUANTITE TOTALE DE FIBRE = 27 914,324 T

Source: ACE-CI